Monsieur le Bâtonnier,
Madame le Vice-Bâtonnier
Palais de Justice
44 Rue de la Bretonnerie
45000 ORLEANS

Mail

Orléans, le 13 janvier 2025

Monsieur le Bâtonnier,
Madame le Vice-Bâtonnier,

Nous venons par la présente établir le rapport relatif à la visite du CPOS.

Nous nous sommes présentées le 12 décembre dernier avec Madame le Bâtonnier Andréanne SACAZE dans le cadre de la visite prévue à l'article 719 du cpp.

I- LA RENCONTRE AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Nous avons rencontré le Chef d'établissement qui nous a accompagnées lors de notre visite.

Nous avons été reçues sans aucune difficulté lors de notre visite et avons pu visiter tous les lieux sollicités sans entrave.

Nous avons pu échanger avec lui de manière tout à fait cordiale sur différents points sensibles comme l'installation d'un portique de sécurité au niveau du QI-QD, la discipline et les violences pénitentiaires.

Concernant le portique de sécurité :

Il nous a remis la note de service que vous trouverez en annexe à ce sujet.

Il nous a précisé que ce portique avait été installé à la suite de l'arrivée au sein du CPOS de détenus condamnés pour du grand banditisme ou terrorisme et qu'il s'agissait des instructions reçues en interne.

ATTENTION CHANGEMENT DE COORDONNEES AU 1ER FEVRIER 2024
Case Palais n°89
23, Boulevard Rocheplatte – 45000 ORLEANS
Tel : 06 69 57 14 21 - E-mail : cabinet@avocat-roulet.fr
Cabinet ouvert du Lundi au Vendredi - Sur rendez-vous uniquement

Membre d'une association de gestion agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté
Au-delà de 5 ans, les archives sont détruites

Il nous indique également qu'un dispositif de brouilleur (téléphone portable) et détecteur de drones ont été installés.

Concernant la discipline :

Une procédure de médiation disciplinaire pour les fautes les moins graves a été mise en place afin d'éviter des passages en CDD (hors violences et objets prohibés).

Il nous a été indiqué que dans ce cadre il pouvait être proposé des TIC ou la rédaction d'une lettre d'excuse.

Sur les TIC, nous nous interrogeons tout de même car il s'agit d'une sanction disciplinaire prévue par les textes qui serait prononcée hors cadre et hors assistance d'un défenseur, ce qui pose question en matière de droits des détenus (droits de la défense).

Concernant les violences pénitentiaires :

Il a été créé un Comité interne de régulation des violences, composé d'un responsable de secteur et d'un référent violence (détenu) qui permet de travailler le passage à l'acte.

Monsieur le Chef d'établissement nous déclare que dès lors qu'un acte de violence (entre détenu ou personnel pénitentiaire) est signalé, procédure article 40 – information Parquet.

A la suite du signalement d'un détenu, une enquête est diligentée (étage, vidéo).

Si les faits sont avérés, la personne auteur est poursuivie (placement en GAV) et un service de police dédié enquête.

Lorsque les violences ne semblent pas contestables, une poursuite disciplinaire engagée.

Il nous a été indiqué que des violences entre fonctionnaires du CPOS avaient également fait l'objet de poursuites (GAV et poursuites pénales).

Concernant le QARS :

Quartier d'accompagnement vers la sortie depuis juin 2024.

Il y a 20 places et les détenus ne sont pas forcément en aménagement de peine mais proches de la sortie.

Interventions au profit des détenus : formation, projet d'insertion, cours de remise à niveau, rappel des règles de vie.

Le QSL est actuellement sous occupé.

II- LA VISITE

1- LA MAF – MAISON D'ARRET FEMMES

Nous avons pu visiter toute la MAF.

L'allée d'entrée est agrémentée d'un potager.

Les couloirs sont décorés aux couleurs de Noël et de nombreux murs sont recouverts de peinture faites par des détenues (style graf') de belle qualité.

Actuellement 44 détenues à la MAF.

La plupart sont des prévenues et seulement quelques condamnées longue peine en attente de transfert.

Un module RESPECTO est mis en place pour des détenues ayant montré des signes de réinsertion.

En principe, ne s'applique que pour les condamnées et pas les prévenues en MA.

RESPECTO – les détenues bénéficient d'un régime plus favorable (libre accès bibliothèque, accès espace commun, circulation plus libre, accès autonome à la machine à laver…)

Depuis la mise en place de ce module, aucune violence signalée au sein de la MAF.

12 détenues bénéficient de ce module.

Pour les détenues du module RESPECTO un coin dans un espace libre dans le hall leur est dédié (vidéoprojecteur pour les débats, salle décorée, planning des ateliers proposés).

L'espace bibliothèque est géré par une détenue et les livres sont notamment des dons.

Nous avons rencontré une détenue placée à l'isolement dans sa cellule.

Elle indique ne pas rencontrer de difficulté particulière.

Elle a accès aux livres et à la TV et bénéficie d'une heure de promenade chaque matin et après-midi.

Elle a un téléphone dans sa cellule.

Un coiffeur se présente à la MAF tous les 15 jours et les détenues peuvent s'inscrire si elles le souhaitent.

Une cuisine collective est à leur disposition ce qui leur permet de cuisiner ensemble et de prendre des repas collectifs ou fêter des anniversaires en salle de convivialité trois fois par semaine (les mardis, jeudis, samedis).

Nous avons pu rencontrer seules 4 détenues dans la salle de convivialité installées à une table préparant des décorations de noël ou jouant à des jeux de société dans une grande salle commune agrémentée de canapés et d'une grande TV en marche.

Elles sont dans l'ensemble plutôt satisfaites de leurs conditions de détention à l'exception du délai de réponse à la suite de leur demande notamment sur le plan du suivi médical par l'unité sanitaire ou leur référent CPIP pour lequel bien souvent elles n'ont que des réponses tardives ou pas de réponse.

Elles sont en demande d'une meilleure prise en charge médicale et psychologique.

Enfin, elles font état aussi d'une difficulté de cohabitation entre détenue fumeuse et non fumeuse.

Dans la salle informatique, pas accès internet mais seulement utilisée pour les cours de bureautique.

Autres ateliers proposés : couture, cours d'esthétique.

Il nous est indiqué par la surveillante référente que lors des arrivées à la MAF, très souvent la détenue arrivante, si elle le souhaite peut être en cellule avec une autre détenue plus ancienne pendant les premières 48h afin de passer le choc carcéral.

Elle nous indique qu'un lien de confiance est établie avec les détenues et qu'en principe la détention à la MAF est plutôt calme, notamment depuis la mise en place du module RESPECTO.

Une salle est dédiée au paquetage arrivante avec de nombreux produits d'hygiène, vêtements, et les indigentes bénéficient de vêtements et de chaussures de rechange mises à disposition.

Une nurserie est prévue pour les jeunes mamans.

Les détenues avec un bébé bénéficient d'une cellule spécialement aménagée avec tout le nécessaire pour bébé (lit à barreaux, table à langer, TV téléphone…) avec un régime porte ouverte.

Une cuisine est également spécialement dédiée aux jeunes mamans avec chaise haute et table à langer.

Un espace de jeu est mis à disposition avec une petite cour extérieure et jeu extérieur.

Il nous est précisé que la PMI vient une fois par semaine lorsqu'un bébé est présent au CPOS afin de le sortir et l'amène en MAM ou parc.

Lors de notre visite il n'y avait plus de bébé au sein de l'établissement.

Il nous est apparu au cours de notre visite que le tableau des avocats du barreau d'orléans avec le numéro de l'ordre faisait défaut.

Il conviendrait donc de proposer un affichage.

2- <u>Le QD – quartier disciplinaire</u>

Nous avons demandé à entrer dans une cellule pour nous entretenir avec un détenu.

Les surveillants sont restés présents le temps de l'entretien pour des raisons de sécurité.

La cellule est composée d'un lit, d'une table, d'une chaise fixés au sol, toilette - douche.

La cellule est très dégradée et l'odeur y est nauséabonde.

La ventilation est bouchée par du papier car les détenus se plaignent du bruit trop fort de celle-ci.

A la fenêtre de la cellule, de très nombreux détritus s'entassent.

Le détenu nous indique un bout de corde (drap) laissé par un autre détenu qui a tenté de se suicider dans la cellule.

Devant nous, le surveillant a enlevé le morceau de drap oublié.

Le détenu nous indique être là seulement depuis deux jours et se sentir « devenir fou ».

Il souhaiterait voir un médecin mais le médecin au QD ne vient que le mardi (c'était le jour de son placement au QD donc il ne verra pas de médecin avant une semaine) et le psychiatre vient le jeudi uniquement.

Il rencontre des difficultés pour les cantines (lundi et vendredi) et le courrier.

Enfin, il nous indique que le repas n'est pas le même qu'au CDH.

La cour de promenade est à ciel couvert avec une cabine téléphonique extérieure.

Droit de communication téléphonique 1 fois par semaine.

Un surveillant pénitentiaire nous indique que sur le CPOS la situation est très tendue notamment en raison de la surpopulation carcérale, plus de 900 détenus.

Dans certaines cellules, trois détenus s'entassent avec matelas au sol.

3- Le QI – quartier d'isolement

Dans l'espace QI, il y a un bureau d'entretien, une bibliothèque avec un ordinateur pour les consultations de dossier pénal, une salle de sport, une cour de promenade à ciel couvert.

Promenade : 1h le matin et une heure l'après-midi.

Nous avons pu nous entretenir seules avec un détenu placé à l'isolement.

Dans la cellule : téléphone, toilette douche, écran

Le détenu placé à l'isolement nous fait part de difficultés rencontrées notamment :

- Au parloir : un seul créneau parloir du mardi au samedi tous les matins sauf le jeudi à 13h30, difficile de recevoir des visites en raison d'un seul créneau possible pour un détenu du QI alors qu'il y a trois parloirs dédiés au QI
- La visio : au QI pas accès visio alors que se fait dans d'autres centres de détention et au parloir avocat
- La salle de sport : difficulté relative au matériel – vélo sans selle, peu de machines, fenêtre qui ne s'ouvre pas donc pas possible d'aérer
- Traitement du courrier : délai très long pour un réponse, voire pas de réponse du tout
- Le bruit des autres détenus : beaucoup relèveraient de l'UHSA, frappent sur les murs…
- Les mardis après-midi : suppression de la promenade à cause des CDD
- Problème pour rencontrer un dentiste, attend depuis 1 an ! Dentiste présent 1 fois par mois.

4- Le jardin horticole

Un jardin a été créé et entretenu par les détenus qui suivent une formation spécifique.

Formation horticole pour 5 détenus – formation pratique diplômante.

L'établissement a obtenu un diplôme - Trophée des jardins de prison en 2024.

Le jardin est accessible aux personnes en situation de handicap.

*****

Notre visite a duré environ trois heures et nous n'avons dans ce temps imparti pas pu visiter l'intégralité de l'établissement.

Il conviendra donc de renouveler la visite de l'Ordre au sein de l'établissement afin de visiter les locaux non visités ce jour et/ou lors de précédentes visites.

Il ressort de manière prépondérante les difficultés liées au manque de personnel, que ce soient les soignants, les enseignants, les membres du personnel pénitentiaire ce qui crée nécessairement des manques notamment au niveau du suivi médical/psy.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, M. le Bâtonnier, Madame Le Vice Bâtonnier, à l'assurance de nos sentiments confraternellement dévoués.

Andréanne SACAZE
Héloïse ROULET